



LA LOI TRAVAIL : LE TEMPS DES DECRETS

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT

Avocat Associé
Spécialiste en droit social

MODALITÉ

Date :
16 Mars 2017

Horaires :
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30
Accueil petit déjeuner à 8h40

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1 Jour (7 heures)

Coût :
500 € H.T. / personne
(déjeuner inclus) 10 %
de réduction à compter de la
seconde inscription

PUBLIC

Tous DRH, responsables et
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

OBJECTIFS

Identifier les nouvelles contraintes législatives
Identifier les opportunités offertes par la Loi travail
Maîtriser le nouveau cadre légal

PROGRAMME

SANTE AU TRAVAIL

- Le nouveau régime des visites médicales
- La nouvelle procédure d'inaptitude

DUREE DU TRAVAIL ET CONGES

- La primauté de l'accord d'entreprise
- Les nouveaux aménagements possibles par accord collectif
- Le nouveau régime de forfaits jours
- Le droit à la déconnexion
- Les nouvelles possibilités d'adapter les règles relatives aux congés

LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- La nouvelle définition des difficultés économiques
- Les accords de préservation et de développement de l'emploi
- Mise à disposition de personnel / détachement : nouvelles règles
- Sécurisation de la maternité et lutte contre le sexisme

NEGOCIATION COLLECTIVE ET REPRESENTATION DU PERSONNEL

- La primauté de l'accord d'entreprise majoritaire
- Nouveau régime de révision, dénonciation, mise en cause des accords
- Nouvelles règles de contestation des expertises
- Accès aux outils NTIC des syndicats et majoration des crédits d'heures
- Ajustements apportés à la loi Rebsamen

SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Le compte personnel d'activité et le compte d'engagement citoyen
- L'aménagement du C.P.F.
- Le bulletin de paie électronique.



DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	LOI TRAVAIL : LE TEMPS DES DECRETS	
Durée	1 jour	
Date	16 Mars 2017	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 ^{ème} étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 ^{ème} inscription : 10 % de remise

PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à _____, le :

Signature et cachet de l'entreprise